



# Rapport sur les risques de sous-alimentation dans le secteur de la nutrition clinique (Analyse 2020/2021)

## Objet et but de l'analyse

La situation en matière d'alimentation en produits considérés comme vitaux dans le domaine de la nutrition clinique a été examinée dans le cadre du mandat de l'Approvisionnement économique du pays (AEP), qui vise à garantir l'alimentation du pays en biens et services vitaux. Il a également été vérifié si, en plus des mesures déjà appliquées par le secteur privé, des dispositions supplémentaires étaient nécessaires pour garantir l'alimentation. Parmi les catégories de produits vitaux ou essentiels qui ont été étudiées dans le cadre de l'analyse, figurent une sélection de produits nutritifs pour l'alimentation par sonde et de suppléments nutritifs oraux (abrégés SNO) pour l'alimentation par voie orale sans sonde, certains produits adaptés à la dysphagie ainsi que des aliments spéciaux pour les nourrissons et les enfants. Les produits destinés à l'alimentation parentérale qui ont fait l'objet d'un rapport distinct, n'ont pas été traités dans cette analyse. L'alimentation en préparations pour nourrissons considérées comme essentielles n'a pas non plus été analysée, car ces produits relèvent de la compétence du domaine Alimentation.

## Procédure

En collaboration avec les spécialistes de la Société suisse de nutrition clinique (SSNC) et différents groupes spécialisés de l'Association suisse des diététicien-ne-s (ASDD) (« alimentation entérale et parentérale » et « dysphagie »), les catégories de produits jugés essentiels dans le domaine des produits nutritifs pour l'alimentation par sonde, des SNO et de la dysphagie ont pu être identifiés. Une analyse de la gamme de produits proposée par les différents fournisseurs sur le marché suisse a ensuite été effectuée afin de déterminer quels produits alternatifs seraient disponibles si un fournisseur venait à interrompre ses livraisons, et, le cas échéant, en quelle quantité. Les données des fabricants ont en outre permis d'établir un aperçu de la répartition des parts de marché des fournisseurs en Suisse.

La SSNC a dans un second temps indiqué qu'en plus des catégories de produits susmentionnées, certains aliments spéciaux utilisés en néonatalogie et en pédiatrie devraient également être considérés comme vitaux. La définition des catégories de produits correspondantes et l'évaluation de leur substituabilité ont été réalisées en collaboration avec différents experts de l'hôpital pédiatrique de Zurich. Par la suite, une analyse de la situation en matière d'alimentation a été effectuée sur la base des données fournies par les fabricants. Différents paramètres pertinents pour l'évaluation du risque de sous-alimentation ont été pris en compte (informations sur la chaîne d'alimentation, couverture de stock minimale, etc.).

## Résultats et conclusions

Les spécialistes de la SSNC et de l'ASDD parviennent à la conclusion que la situation de l'alimentation en produits vitaux est très bonne pour ce qui est des produits nutritifs pour l'alimentation par sonde, des SNO et des produits adaptés à la dysphagie. Selon eux, aucune pénurie grave n'a été

observée au cours des dernières années. Le marché suisse est approvisionné essentiellement par quatre principaux fournisseurs et dispose d'une très vaste gamme pour répondre aux besoins de chaque patient. Pour chaque catégorie de produits pour adultes considérés comme vitaux par les spécialistes, au moins quatre produits interchangeables (soit trois substituts pour chaque produit) sont proposés sur le marché suisse par les principaux fournisseurs.

En ce qui concerne les aliments spéciaux devant être considérés comme vitaux, en particulier en néonatalogie et en pédiatrie, le nombre de fournisseurs et de substituts en vente en Suisse tend à diminuer. Cette situation est due au fait que leur utilisation est en grande partie destinée à des cas de maladies très rares (maladies orphelines), d'où un marché beaucoup plus petit que pour d'autres produits du secteur de la nutrition clinique. Les mesures visant à garantir l'approvisionnement en aliments spéciaux doivent donc être prises au cas par cas. De plus, comme le montrent l'expérience et les retours des hôpitaux et des fournisseurs, les mesures adoptées ont très bien fonctionné jusqu'à présent.

En conclusion, outre les mesures déjà prises par le secteur privé, aucune autre disposition n'est prévue par l'AEP pour garantir l'approvisionnement des catégories de produits analysées.